

Notice de l'attestation annuelle d'utilisation des surfaces d'exploitation et déclaration du chiffre d'affaires

Conditions pour bénéficier d'une réduction du taux de cotisations d'assurances sociales et accidents du travail supérieure à 58 %.

Selon vos productions et le type de contrat de travail de vos salariés vous pouvez bénéficier d'une réduction de taux qui peut varier entre 58 % et 100 % (les 100 % équivalent à une exonération).

- ✓ La demande de réduction (attestation) est à renouveler tous les ans.
- ✓ Les salariés concernés sont :

| | | |
|---|-----------|--|
| <p>Le travailleur occasionnel recruté sous Contrat à Durée Déterminée (CDD) sous Contrat de Travail Intermittent (CTI) sous Contrat à Durée Indéterminée (CDI) conclu par un groupement d'employeur</p> <p>La réduction du taux ne s'applique que sur les <u>cent premiers jours de travail effectif</u>.</p> | OU | <p>Le demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE depuis au moins quatre mois</p> <p>ou</p> <p>un mois suite à un licenciement économique</p> <p>La réduction du taux s'applique sans limitation de nombre de jours.</p> |
|---|-----------|--|

- ✓ La production pour laquelle vous sollicitez la réduction du taux doit représenter au moins 50 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de référence est celui de l'année **précédente** ou celui calculé sur la moyenne des trois dernières années.

| Nature de culture | Pourcentage de réduction du taux de cotisations d'assurances sociales et d'accidents du travail | |
|---|---|-------|
| | CDD | CDI |
| Cultures fruitières <i>y compris les produits frais et transformés issus du verger cidricole et ce verger lui-même</i> | 90 % | 100 % |
| Cultures légumières <i>y compris la culture de champignons de couche et la collecte de truffes</i> | 90 % | 100 % |
| Cultures florales <i>y compris les pépinières (notamment de plants fruitiers, horticoles et forestiers et de plants de vigne)</i> | 90 % | 100 % |
| Raisin de table | 90 % | 100 % |
| Pommes de terre | 90 % | 100 % |
| Tabac | 90 % | 100 % |
| Houblon | 90 % | 100 % |
| Apiculture | 90 % | 100 % |
| Raisin de cuve | 75 % | 85 % |
| Autres productions | 58 % | 58 % |

Simplifiez-vous la vie sur www.msa085155.fr

Des spécialistes à votre écoute au **0 810 08 51 55** *(n° azur prix d'un appel local)*

MSA Marne Ardennes Meuse

24, boulevard Louis Roederer - 51077 Reims Cedex

www.msa085155.fr

N° Azur : 0810 51 04 03 (prix d'un appel local)

www.accueil@msa08-51-55.msa.fr

